

Omerta dans le réseau de la santé et des services sociaux

La ministre McCann doit passer de la parole aux actes

Longueuil, le 5 mai 2020 – C'est sans surprise que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a entendu la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, affirmer qu'elle mettait fin, encore une fois, à l'omerta qui sévit dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

« La crise de la COVID-19 a mis en évidence le fossé qui sépare les directives données par la ministre de leur application par les gestionnaires du réseau. En plus de lutter contre la COVID-19, le personnel professionnel et technique doit aussi se battre, par le biais de ses représentant·e·s syndicaux·ales, pour que ces directives soient appliquées. Nous accueillons très positivement cette volonté de M^{me} McCann, comme toujours, mais nous nous demandons comment elle pourra s'assurer qu'il n'y aura aucune représailles contre les salarié·e·s qui mettront en lumière les situations problématiques qui ont cours dans nos établissements », souligne Andrée Poirier, présidente de l'APTS.

Il s'agit de la troisième fois en six mois que la ministre, ou une personne de son entourage, décrète la fin de l'omerta qui gangrène le RSSS. Il semble pourtant que certain·e·s gestionnaires d'établissements se montrent récalcitrant·e·s. L'APTS s'inquiète des sanctions que pourrait subir un·e de ses membres pour avoir manqué au fameux « devoir de loyauté » après avoir dénoncé publiquement une situation inacceptable dans un établissement de santé.

« Notre devoir de loyauté doit aller à la population, d'abord et avant tout. L'omerta doit disparaître. Des gestionnaires tentent de se protéger en muselant les salarié·e·s, et c'est la population qui en paiera le prix au bout du compte. La ministre McCann doit mettre en place des mesures de protection efficaces pour éviter que les personnes qui auront osé dénoncer des situations inacceptables n'en subissent des conséquences et mettent en jeu leur carrière », a ajouté Andrée Poirier.

Cette omerta se transporte même sur les réseaux sociaux, où des personnes payées par un centre intégré surveillent les propos tenus par des salarié·e·s sur leur page personnelle, souvent leur seul exutoire devant le manque d'écoute et de collaboration de leur employeur.

« On a beau parler, et parler encore, proposer des solutions, il n'y a pas d'écoute de la part de l'employeur. On demande aux salarié·e·s de cautionner les faussetés colportées par certain·e·s gestionnaires. Vivant avec la peur, le stress et l'anxiété, ils et elles doivent se cacher pour dire ce qui est juste et injuste dans le réseau. Cette surveillance digne d'une dictature est inadmissible », a décrié la présidente de l'APTS.

La nécessité d'un syndicat en contexte d'omerta

La meilleure protection dont peuvent se prévaloir les professionnel·le·s et les technicien·ne·s du RSSS souhaitant mettre en lumière des bris de services dans le réseau, des décisions injustifiées de leur employeur ou encore d'autres situations problématiques aux conséquences graves pour les services à la population, est de se tourner vers leur exécutif syndical local.

« Sortir dans les médias, c'est le dernier recours que nous avons en tant que syndicat pour faire réagir les centres intégrés et corriger l'injustifiable. On donne une voix à nos milliers de membres qui vivent dans la

crainte de perdre leur emploi. Et lorsqu'ils et elles prennent la parole pour dénoncer haut et fort ce que l'employeur veut cacher, nous sommes là pour les défendre », a conclu la présidente de l'APTS.

À propos de l'APTS

L'[Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux](#) (l'APTS) regroupe et représente quelque 56 000 membres qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

- 30 -

Pour renseignements : Mathieu Le Blanc
Conseiller en communication et en relations médias
Cell. : 514 609-2906